

SOMMAIRE

- **Sondage : le travail stresse la moitié des salariés**
- **Missions locales et PAIO : manif numérique pour des salaires décents**
- **Informatique d'Alcatel : grève contre l'externalisation**
- **Caisse de retraite des navigants : la CGT menace d'une grève en cas de réforme**
- **Radio France Internationale : c'est à l'État de reprendre la main pour dénouer le conflit**
- **EasyJet : jugement le 22 janvier pour travail dissimulé**
- **Philips EGP (Dreux) : fermeture du site confirmée**
- **Valréas (Vaucluse) : le tribunal administratif ordonne la réouverture de la maternité**
- **Cadres de la fonction publique : un grand pas en avant dans l'individualisation des salaires**
- **Médecine du travail : la CGT ne signe pas l'accord**
- **British Airways : la compagnie se déleste de 1 700 navigants**
- **Emploi : alerte rouge**

ÉDITO

LE CASH-FLOW... OU LA VIE



Les chiffres sont accablants et accusateurs : la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a reconnu 28 suicides comme accidents du travail entre janvier 2008 et juin 2009, sur 72 demandes de reconnaissance adressées durant cette période, dont cinq sont encore en cours d'examen. Les personnes suicidées ayant fait l'objet d'une déclaration se répartissent à quasi-égalité entre un tiers de personnes très qualifiées (dirigeants ou professions intellectuelles supérieures), un tiers de professions intermédiaires, et un tiers de salariés peu qualifiés (ouvriers, conducteurs, manœuvres). Désormais, le gouvernement, mais aussi le Medef ne peuvent plus ignorer ou minimiser le mal-être et le stress au travail. Ils ne peuvent plus le ramener à des faiblesses individuelles de salariés fragilisés par leur vie personnelle et rendus incapables de supporter la guerre économique que se livrent les entreprises. L'État fait figure de mauvais élève et ferait bien de faire le ménage devant sa porte, tant les entreprises dont il est actionnaire sont peu exemplaires du point de vue social. D'ailleurs, comme le souligne la secrétaire générale de l'UGICT-CGT dans un point de vue dans *l'Humanité* de ce lundi, « *France Télécom n'est pas un îlot de concentration de mauvaises pratiques managériales dans un océan de gouvernance vertueuse* ». A telle enseigne d'ailleurs que la

ministre de l'Économie, Christine Lagarde, a cru bon de demander dans un courrier aux dirigeants d'Aéroports de Paris, EDF, GDF-Suez, RATP ou SNCF, (entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire) d'être « *exemplaires* » en matière de gestion et d'accompagnement des salariés, pour éviter des « *événements tragiques* » comme chez France Télécom. Elle explique que « *la période de tension économique que nous traversons doit conduire les dirigeants des entreprises à une attention particulièrement soutenue en matière de gestion des ressources humaines* ». La commission des Affaires sociales du Sénat a annoncé jeudi avoir demandé la création d'une mission d'information sur le mal-être au travail à la suite de l'audition fin septembre du PDG de France Télécom. De son côté, le ministre du Travail a demandé la semaine dernière à toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés d'ouvrir des négociations sur le stress et d'avoir avancé avant le 1^{er} février 2010. Mais aucune contrainte financière n'est pour l'heure annoncée pour les entreprises qui n'engageraient pas de telles négociations. A défaut d'accord sur le stress, le ministre demande aux entreprises d'élaborer un diagnostic et un plan d'action. Il y a donc beaucoup d'agitation médiatique autour d'un sujet qui met en lumière les dégâts humains d'un management forcené. Mais on peut redouter hélas, que ces gesticulations conduisent là-encore à ne rien changer sur le fond. Or, c'est bien d'un management alternatif dont il y a besoin. « *Il suppose des transformations profondes tant au niveau de l'organisation du travail que des stratégies, du fonctionnement et du pilotage de l'entreprise* », insiste Marie-José Kotlicki qui développe dans cet article de *l'Humanité* (daté du 12 octobre) les axes d'intervention que l'UGICT-CGT propose. Il s'agit, notamment, de refonder l'entreprise, c'est-à-dire passer d'une société d'actionnaires à une communauté de travail, ce qui suppose de bâtir des nouveaux outils de gestion orientés sur la valeur ajoutée et non plus sur le cash-flow. Au-delà des drames, il y a donc tout un champ revendicatif qui s'ouvre. A nous d'y porter nos propositions auprès des salariés qualifiés et en responsabilités.



Sondage : le travail stresse la moitié des salariés

Selon un sondage réalisé par LH2 pour *l'Express*, près de la moitié des salariés déclarent que leur travail génère un stress « *très important* » (20 %) ou « *important* » (24 %). Un sur cinq juge que son activité professionnelle est « *très stressante* », en notant entre 8 et 10 son niveau de stress, et 24 % estiment pour leur part que leur travail leur procure un stress important qu'ils notent de 6 à 7.

Missions locales et PAIO : manif numérique pour des salaires décents

Unitaire et numérique, la mobilisation des salarié(e)s des Missions Locales et PAIO pour des salaires décents rencontre un large succès. Les salariés revendiquent en manifestant par Internet. Ils réclament + 15 points d'indice pour tous. Les cinq organisations syndicales : CGT, FO, CFDT, CFE/CGC, CFTC représentatives des salariés du réseau des Missions Locales et PAIO ont décidé de revendiquer ensemble une augmentation générale de 15 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2010. Et pour accompagner massivement cette revendication, les salariés du réseau soutenus par leurs syndicats organisent des initiatives d'actions sur leurs structures avant le 21 octobre 2009, date de la prochaine négociation nationale paritaire. Ces mobilisations collectives seront rendues visibles à travers un site interactif (<http://www.manifnumerique-mlpaio2009.org/>).

Première visite? Besoin d'explications?

"Les salarié(e)s des Missions Locales et PAIO se mobilisent pour des salaires décents :
+15 points d'indice pour tous !"

Participer Visualiser Mobiliser

Informatique d'Alcatel : grève contre l'externalisation



Près de 200 salariés de l'informatique d'Alcatel-Lucent ont fait grève vendredi contre leur « *externalisation* » chez le premier fabricant mondial d'ordinateurs Hewlett-Packard (HP), assortie de menaces de licenciement. L'équipementier en télécommunications avait annoncé mi-juin ce partenariat pour dix ans avec HP, à qui il doit confier une grande partie de ses activités informatiques. Les deux sociétés doivent mettre conjointement sur le marché des solutions communes. Environ un millier de salariés doivent être transférés dans le monde, dont 200 des 260 personnes employées en France dans la filiale informatique, Alcanet.

Caisse de retraite des navigants : la CGT menace d'une grève en cas de réforme

La CGT d'Air France et la fédération CGT des transports ont menacé mercredi d'une grève dans le cas où le gouvernement publierait le décret d'application de la réforme de la Caisse de Retraite des Personnels Navigants (CRPN), qu'ils jugent « *insensée et inéquitable* ».

La CGT dénonce un allongement de cinq ans des carrières pour toucher une retraite à taux plein, une « *augmentation des pensions de pilotes* » et « *une très forte dégradation des conditions de liquidation des droits pour les hôtesses et stewards* » en cas d'application de la réforme. Elle menace d'un mouvement de grève et d'une saisine du Conseil d'État, dans un communiqué.



Radio France Internationale : c'est à l'État de reprendre la main pour dénouer le conflit

Le Comité d'entreprise (Ce) de Radio France Internationale a écrit au Premier ministre, aux ministres de l'Économie, des Affaires Étrangères, du Travail et de la Culture pour réclamer un médiateur social, dénonçant l'« attitude irresponsable » de la direction.

La direction de RFI avait annoncé en janvier un plan social de 206 suppressions d'emplois sur un millier et la fermeture de six bureaux en langues étrangères (allemand, albanais, polonais, serbo-croate, turc et laotien), arguant d'une trop faible audience. Cette décision est à l'origine d'une grève parmi les salariés de la station qui a démarré le 12 mai et s'est interrompue le 10 juillet, avant de reprendre début septembre.



EasyJet : jugement le 22 janvier pour travail dissimulé



C'est le 22 janvier prochain que la compagnie aérienne britannique low-cost EasyJet sera jugée à Créteil. La compagnie, mise en examen en décembre 2006, avait été renvoyée en tant que personne morale devant le tribunal correctionnel de Créteil en août. Il lui est notamment reproché de ne pas avoir déclaré en France, entre juin 2003 et décembre 2006, les salariés de son escale de l'aéroport d'Orly (Val-de-Marne).

A l'époque, les quelque 170 personnels navigants d'EasyJet affectés à l'escale d'Orly étaient soumis au droit britannique et non au droit français, la compagnie faisant alors valoir que « leur lieu de travail est l'avion ».

Philips EGP (Dreux) : fermeture du site confirmée

Lors d'un Comité central d'entreprise jeudi dernier, la direction de Philips EGP a confirmé la fermeture programmée du site de Dreux (Eure-et-Loir) produisant des téléviseurs à écran plasma. Le délégué CGT Manuel Georget a condamné le « démantèlement qu'organise le groupe Philips depuis 1997 qui conduit à la faillite industrielle du site de Dreux et des plans sociaux successifs et maintenant la fermeture totale de l'usine le 22 janvier et par conséquent la suppression de 218 emplois ». Le syndicat dénonce « un manquement dans l'information des représentants des salariés sur cette fermeture ». « Nous voulons en savoir davantage sur les stratégies du groupe au niveau européen, et ainsi connaître leurs perspectives dans les usines des pays de l'Est »



Valréas (Vaucluse) : le tribunal administratif ordonne la réouverture de la maternité



Le tribunal administratif de Nîmes a ordonné vendredi la réouverture de la maternité de Valréas (Vaucluse), fermée en juillet pour raison de sécurité par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), fermeture alors confirmée par le ministère de la Santé. Cette décision avait déjà été suspendue le 26 août par le tribunal administratif de Nîmes saisi par un « Collectif de sauvegarde de la maternité » et le centre hospitalier. Le tribunal avait alors enjoint l'ARH de proroger l'autorisation d'exercice, injonction non suivie d'effet. Vendredi, le juge des référés a suspendu l'exécution de la décision de la ministre. Il a enjoint l'État de délivrer à la maternité l'autorisation d'exercer, dans un délai de huit jours et sous astreinte de 100 euros par jour.

« C'est un premier soulagement », a commenté auprès de l'AFP la porte-parole du « Collectif des mamans et futures mamans »,

Christelle Tardieu, elle-même enceinte de huit mois. « Nous serons définitivement soulagées quand les accouchements auront lieu à nouveau ». Valréas fermée, les femmes devaient se rendre à Orange, Montélimar ou Avignon, à plus de 40 km, pour accoucher.

Cadres de la fonction publique : un grand pas en avant dans l'individualisation des salaires

Des textes parus dimanche au Journal Officiel (JO) ont étendu la prime au mérite pour les fonctionnaires aux cadres supérieurs de la Fonction publique d'État (chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projets). Un arrêté l'étend par ailleurs au corps des administrateurs civils. La prime de fonctions et de résultats (PFR) a été instaurée fin 2008 dans la Fonction publique d'État : elle comprend une part de rémunération fixe, liée à la difficulté du poste, et une part variable, liée à des objectifs à atteindre.



Médecine du travail : la CGT ne signe pas l'accord



La CGT a confirmé mardi qu'elle ne signerait pas le projet d'accord négocié le 11 septembre sur la médecine du travail qui, après avoir aussi été rejeté par la CFE-CGC, la CFTC, la CFDT et FO, n'entrera pas en vigueur. « *Alors que l'on voit les effets désastreux de certaines formes d'organisation du travail et de management, il est tout particulièrement regrettable que le patronat ait d'abord pensé à protéger ses intérêts au détriment du droit fondamental à la santé des salariés* », regrette-t-elle. « *La CGT a jugé inacceptable l'espacement des visites périodiques de deux à trois ans, prévu dans le protocole d'accord ainsi que les transferts de responsabilité, pour le compenser, sur les infirmier(e)s (...) hors de tout cadre réglementaire* », écrit-elle.

British Airways : la compagnie se déleste de 1700 navigants

La compagnie aérienne britannique a annoncé mardi qu'elle allait réduire les effectifs de son personnel navigant de 1 700 postes en équivalent temps plein, dans le cadre de ses mesures tous azimuts pour réduire ses pertes.



Emploi : alerte rouge



Le salon de l'emploi des 9 et 10 octobre à Paris a vu une affluence record de plusieurs dizaines de milliers de personnes avec des queues de 4 à 5 heures à l'entrée et des fermetures temporaires pour cause de saturation et de sécurité. Parmi des demandeurs d'emploi de tous âges et toutes catégories, de nombreux jeunes diplômés et cadres seniors au chômage sont venus s'informer sur leurs droits au stand de l'UGICT-CGT pour la tenue duquel une vingtaine de jeunes militants avait été mobilisés sur les deux jours : 3 000 plaquettes ont été remises. Certains ont profité de la possibilité dorénavant ouverte sur le site Internet de l'UGICT-CGT pour adhérer en ligne.